

Critères PFD 2018

1. Un seul départ est autorisé
2. Le budget alloué est (**équitablement**) réparti sur l'année 2018.
3. Tenir compte du plan de formation 2018.
4. Le plan de formation ne peut subir d'ajout mais peut être mis à jour en Septembre.
5. La durée d'un séjour scientifique est financée à hauteur de 07 jours.
6. La durée d'un congé scientifique (conférence) est financée à hauteur de 05 jours.
7. Prioriser les candidatures :
 - qui n'ont pas bénéficié de départ antérieur avec examen de la situation des trois dernières années
 - qui participent aux tâches (hors tâches obligatoires) du département et de l'USTHB.
8. Le ratio séjour/manifestation scientifique est laissé à l'appréciation des CSD
9. L'éligibilité d'une conférence est laissée à l'appréciation des CSD. Cette appréciation sera notamment axée sur les indicateurs suivants :
 - La conférence doit être de la spécialité
 - L'indexation
 - Les trois dernières éditions
 - Délai entre la date du deadline de soumission et la date d'acceptation.